



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 27 janvier 2015

Monsieur Stéphane Le Foll,
Ministre de l'Agriculture

Objet : lettre ouverte – Derniers arbitrages PAC viande bovine

Monsieur le Ministre,

L'indispensable renouvellement des générations en agriculture, est un défi particulièrement prégnant dans le secteur de la viande bovine (50% des éleveurs ont plus de 55 ans), et les revenus moyens annoncés pour 2014 (14 500€ par actif) ne sont guère rassurants. Dans ce cadre, les arbitrages sur l'application française de la PAC n'incitent pas à l'optimisme.

Le plancher à 10 vaches et l'exclusion des génisses de l'aide à la vache allaitante auront des conséquences catastrophiques sur l'engraissement en France, notamment dans les systèmes vertueux des naisseurs-engraisseurs et dans les systèmes diversifiés. En outre, cette exclusion se fait brutalement d'une année sur l'autre. Aucune transition n'est prévue pour ces exploitations alors que les conséquences socio-économiques seront difficiles voire impossibles à surmonter. Or, un principe de progressivité a été instauré dans le processus de convergence de l'aide dé耦plée.

Toutefois, la réforme de l'aide à la vache allaitante n'est toujours pas entièrement bouclée. Certains arbitrages doivent être présentés à l'Union européenne d'ici le 31 janvier. Il reste des marges de manœuvre sur la gestion de la réserve de références à partir de 2015. Pour limiter les dégâts, nous réitérons nos demandes pour :

- une mise en place progressive de l'exclusion des génisses de l'aide à la vache allaitante ;
- une garantie de la non-discrimination, sur des critères de compétence, pour les nouveaux installés dans le processus d'attribution des références ;
- la priorisation de l'accès à la réserve pour l'aide à la vache allaitante pour **les éleveurs ayant moins de 10 vaches allaitantes en 2013**, année servant de référence, ainsi que pour ceux qui **primaient un important taux de génisses avant 2015**.

Comment les éleveurs pourront-ils s'adapter sans une meilleure visibilité sur leur avenir, indispensable dans une filière basée sur un cycle de production long ?

La spécialisation des systèmes est-elle la voie que vous prônez, comme en témoigne l'exclusion des troupeaux de moins de 10 vaches allaitantes ? Les MAEC sont des dispositifs de rémunération de pratiques vertueuses mais n'ont pas à vocation à combler les manques des aides du 1^{er} pilier d'autant plus qu'elles sont zonées.

Nous attirons votre attention sur l'urgence d'agir **en faveur de tous les éleveurs** de cette filière, **sans discrimination**. Vos derniers arbitrages PAC sur la viande bovine ne doivent pas pénaliser encore plus les systèmes agro-écologiques que vous annoncez vouloir soutenir.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Laurent Pinatel
Porte-parole de la Confédération paysanne